



[Accueil](#) > [Histoire](#) > [Base de do...](#) > [Raymond Barbet](#)

## Raymond Barbet

1902 - 1978



### Informations générales

Né le 18 novembre 1902 à Chartres (Eure-et-Loir - France)  
Décédé le 8 mars 1978 à Suresnes (Hauts-de-Seine - France)

[Mandats à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des députés](#)

[Biographies](#)

## Mandats à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des députés

**Régime politique** Cinquième République - Assemblée nationale  
**Législature** [IIe législature](#)  
**Mandat** **Du 25 novembre 1962 au 2 avril 1967**  
**Département** Paris  
**Groupe** Communiste

**Régime politique** Cinquième République - Assemblée nationale  
**Législature** [IIIe législature](#)  
**Mandat** **Du 12 mars 1967 au 30 mai 1968**  
**Département** Hauts-de-Seine  
**Groupe** Communiste

**Régime politique** Cinquième République - Assemblée nationale  
**Législature** [IVe législature](#)  
**Mandat** **Du 30 juin 1968 au 1er avril 1973**  
**Département** Hauts-de-Seine  
**Groupe** Communiste

**Régime politique** Cinquième République - Assemblée nationale  
**Législature** [Ve législature](#)  
**Mandat** **Du 11 mars 1973 au 8 mars 1978**  
**Département** Hauts-de-Seine  
**Groupe** Communiste

## Biographie de la Ve République

### [BARBET \(Raymond\)](#)

Né le 18 novembre 1902 à Chartres (Eure-et-Loir)  
Décédé le 9 mars 1978 à Nanterre (Hauts-de-Seine)

Député de la Seine de 1962 à 1967  
Député des Hauts-de-Seine de 1967 à 1978

Raymond Barbet est issu d'une famille d'ouvriers beaucerons. Alors que son père est mobilisé et part sur le front, sa mère décide de quitter Chartres en 1915 pour s'installer à Nanterre dans l'espoir d'y trouver un emploi et améliorer la matérielle de leurs cinq enfants.

**À la suite à la mort de son père au combat, Raymond Barbet est reconnu pupille de la Nation** et commence de travailler en 1918 comme apprenti ajusteur chez le constructeur de Dion-Bouton pendant trois ans.

Précocement sensibilisé à la cause ouvrière et aux combats syndicaux, il s'inscrit au syndicat CGTU des métaux en 1923, puis à la section communiste de Nanterre l'année suivante. **En 1929, il rejoint les ateliers de la SCNF comme ajusteur** et milite dès lors au syndicat des ateliers de Batignolles. Il progresse également assez rapidement au sein de la cellule locale du parti communiste.

C'est ainsi qu'il est désigné comme tête de liste aux **élections municipales à Nanterre en 1935**. Au premier tour de scrutin, il obtient 35,68% des voix contre 40,3% au maire sortant Fernand Croy et 23% pour les socialistes de la SFIO. Malgré l'opposition des maires socialistes de Puteaux et de Suresnes, les socialistes de Nanterre soutiennent pour la plupart la liste communiste de Raymond Barbet qui l'emporte au second tour avec 51% contre 49% à son adversaire.

Raymond Barbet est resté maire de Nanterre, hormis la période de la guerre et de l'Occupation, maire de la préfecture des Hauts-de-Seine jusqu'en 1973 où il décide de céder son fauteuil à l'un de ses adjoints, Yves Saudmont, préférant désormais se consacrer pleinement à son mandat de parlementaire.

En 1936, le futur secrétaire général du PCF, Waldeck Rochet, est élu dans la circonscription de Colombes-Nanterre et démissionne du **conseil général de la Seine**. Il favorise alors la candidature de Raymond Barbet à sa succession qui le remplace en emportant dès le premier tour la deuxième circonscription du canton de Puteaux le **28 février 1937**. Il le demeurera jusqu'en 1967 où il décide également de ne pas se représenter aux élections des 24 septembre et 1er octobre.

**En octobre 1939, le conseil municipal est suspendu** par décret du président de la République et remplacé par une délégation spéciale nommée pour l'occasion. Raymond Barbet, déchu de ses mandats, est arrêté le 19 décembre 1939 et interné à Fort-Barrault d'où il s'évade en septembre 1940.

**Il devient l'un des dirigeants de la Résistance dans le secteur des cheminots à Paris. Il fut à ce titre décoré de la Rosette de la Résistance et fait chevalier de la Légion d'honneur.**

**Raymond Barbet reprend ses fonctions à la mairie de Nanterre le 22 août 1944.** Lors des **élections municipales de 1945**, sa liste est reconduite avec 53% des suffrages. Réélu conseiller général de 1945 à 1967, il devient vice président du conseil général de la Seine en 1954-1955 puis de 1960 à 1965.

**Le 25 octobre 1948, il est révoqué par le ministre de l'intérieur, Jules Moch, pour avoir organisé une manifestation de solidarité avec les mineurs des Charbonnages du Nord en grève quasi insurrectionnelle. Il ne redevient maire que**

**le 28 mai 1950 sur décision d'Henri Queuille, ministre de l'Intérieur du troisième gouvernement Bidault.**

**Réélu maire en 1953**, Barbet se présente dans la 33<sup>e</sup> circonscription de la Seine (Nanterre, Suresnes) sous les couleurs du parti communiste **aux élections législatives des 23 et 30 novembre 1958** où il échoue face au candidat UNR Jean Toutain. Arrivé en tête du premier tour de scrutin avec 18 492 des 46 772 suffrages exprimés, soit 39,54% des voix, il devance très largement les candidats gaulliste, socialiste et démocrate-chrétien qui recueillent respectivement 26,7%, 17,74% et 9,27% des voix. Mais le maintien du socialiste Albert Gazier, le transfert d'une partie de ses voix sur Jean Toutain qui bénéficie par ailleurs du report des voix de tous les autres candidats permettent à ce dernier de l'emporter avec 47% des voix contre 42,4% à Barbet et 10,6% à Gazier.

**L'année suivante, il retrouve son fauteuil de maire de Nanterre** en augmentant au passage de cinq points son score de 1953 pour obtenir 58% des suffrages aux municipales. Devenu la même année et jusqu'en 1965 président du groupe communiste du conseil général des Hauts-de-Seine, il est également désigné de 1961 à 1967 membre du conseil d'administration du District de la région parisienne.

**Réélu maire de Nanterre en 1965, il obtient en 1971 une large victoire au premier tour (63,7 %)** avec, pour la première fois depuis la guerre, le soutien du parti socialiste.

De nouveau candidat aux **élections législatives anticipées des 18 et 25 novembre 1962** dans la 33<sup>e</sup> circonscription de la Seine, Raymond Barbet arrive nettement en tête au premier tour. Avec 20 488 des 43 135 suffrages exprimés, soit 47,5% des voix, il devance le député gaulliste sortant (35,4%) et le candidat SFIO (11%). Au second tour, le candidat communiste, avec 24 275 des 43 947 suffrages exprimés, soit 55,2% des voix, il conquiert le siège de Jean Toutain.

L'Assemblée prend acte de son élection le 6 décembre 1962 et il s'inscrit au groupe le 11 décembre suivant. Il est par ailleurs nommé membre de la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

Durant cette législature, il n'est à l'origine que d'une seule proposition de loi, le 17 mai 1963, tendant à permettre aux conseils généraux de s'administrer librement et à transférer à leur président les pouvoirs actuellement dévolus aux préfets.

Il intervient en revanche près d'une quarantaine de fois en séance, notamment à l'occasion de la plupart des projets de loi de finances ou de finances rectificative de la législature. Il prend également la parole à de nombreuses reprises pour réclamer l'abandon de la réforme du Code de procédure pénale qui risque, selon lui, de menacer les « libertés syndicales ».

Il intervient en outre très fréquemment sur le projet de loi portant réorganisation de la région parisienne, se dresse contre la proposition de loi de Michel Debré tendant à faciliter l'expropriation des habitants de terrains insalubres aux fins de reconstruction ou d'aménagement.

Plus généralement, il multiplie les interventions sur les sujets touchant le logement, en particulier les HLM, ou les transports en commun.

Lors de cette législature, il vote contre la ratification du traité franco-allemand, le projet de loi relatif à certaines modalités de grève dans les services publics, le projet de loi

constitutionnelle portant modification des dispositions de l'article 28 de la Constitution, la réforme électorale municipale et la réforme du service militaire.

Raymond Barbet se présente à sa propre succession à l'occasion des **élections législatives des 5 et 12 mars 1967**. Bien que concurrencée par deux candidats FGDS et PSU qui obtiennent chacun 10,1% et 4,2% des voix, Raymond Barbet recueille 21 864 des 48 096 suffrages exprimés, soit 45,46% des voix, devançant largement le candidat UD Ve République qui ne rassemble que 32,8%. Au second tour, Barbet est logiquement réélu avec 26 372 des 44 723 suffrages, soit 59% des voix.

Une fois son élection validée, le 3 avril 1967, il s'inscrit au groupe communiste et est nommé membre de la Commission de la production et des échanges. Il ne formule qu'une seule proposition de loi tendant à favoriser l'enseignement du français, l'alphabétisation et la promotion sociale pour les travailleurs immigrés et leurs familles le 17 avril 1968. Il intervient sept fois en séance et interroge notamment le ministre de l'Intérieur sur le fonctionnement des préfectures et des sous-préfectures et le sort réservé aux personnels de ces administrations. Il prend la parole pour réclamer au gouvernement un effort financier en direction de la jeunesse et des sports. Il déplore en outre la non prorogation des mandats des membres du conseil d'administration du district de la région parisienne. Il continue enfin d'intervenir régulièrement à l'occasion des débats relatifs à la réorganisation, l'aménagement et l'équipement de la région parisienne.

À l'occasion des deux motions de censure déposées contre le gouvernement Pompidou les 20 mai et 9 juin 1967, Raymond Barbet les vote naturellement.

**Lors des élections anticipées des 23 et 30 juin 1968**, Raymond Barbet est de nouveau candidat. Il arrive en première position au soir du premier tour avec 19 451 des 46 474 suffrages exprimés, soit 41,85% des voix, devançant ses concurrents gaulliste (33,5%), FGDS (9,17%), Républicain indépendant (8,11%) et PSU (4,66%). Le député sortant, avec 22 747 des 41 725 suffrages exprimés, soit 54,5% des voix, conserve son siège malgré un certain recul en raison de la poussée gaulliste au niveau national.

L'Assemblée nationale prend acte de son élection le 11 juillet 1968 et il s'inscrit au groupe communiste le même jour. Raymond Barbet retrouve la Commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République mais cesse rapidement d'y appartenir pour rejoindre celle de la production et des échanges. Il a également appartenu à trois commissions chargées d'examiner différents projets et propositions de loi.

Auteur d'une dizaine de propositions de loi relatives à l'alphabétisation des immigrés, à la liquidation des bidonvilles et au relogement de leurs habitants, à l'allocation loyer ou au fonctionnement des conseils d'administration des offices publics d'HLM, il intervient près d'une cinquantaine de fois en séance tout au long de la législature. S'il continue d'intervenir lors de l'examen des projets de loi de finances successifs, essentiellement à propos des transports, notamment en commun, de l'éducation nationale, du logement et de l'équipement, il s'exprime dès que l'occasion s'en présente sur les sujets qui lui sont chers tels que les HLM, l'habitat insalubre, les difficultés rencontrés par les travailleurs retraités, les caisses de prévoyance de la SNCF, les aspects sociaux de la mise en œuvre de la région parisienne nouvellement réorganisée ou les conditions de l'aménagement de la zone de la Défense. Il prend également la parole

lors de la discussion relative au projet de régionalisation et à la réforme du Sénat. Il justifie à ce titre la position du groupe communiste.

Durant cette quatrième législature, il vote comme toujours à l'unisson du groupe communiste. Il se prononce ainsi contre les projets de loi d'orientation de l'enseignement supérieur, relatif à l'exercice du droit syndical dans les entreprises, tendant à renforcer la garantie des droits individuels des citoyens, à réprimer certaines formes nouvelles de délinquance, relatif au service national, relatif aux incompatibilités parlementaires ou portant création et organisation des régions. Il refuse également la confiance au gouvernement les 15 octobre 1970 et 24 mai 1972.

À l'occasion des élections législatives des 4 et 11 mars 1973, Raymond Barbet concourt pour la troisième fois à sa propre succession. Avec 20 875 des 47 643 suffrages exprimés, soit 43,8% des voix, il arrive très nettement en tête devant le candidat Union des Républicains de progrès Ladislas Poniatoski (24,5%) et les candidats socialiste (13,2%) et Mouvement réformateur (13,6%). Au second tour, avec 27 279 des 45 087 suffrages exprimés, soit 60,5% des voix, retrouve aisément son siège de député.

Une fois son élection validée le 2 avril 1973, il s'inscrit au groupe communiste et retrouve la Commission de la production et des échanges. Cependant, son activité parlementaire commence de se ralentir sensiblement. Il n'est en effet, tout au long de cette législature, à l'origine que de trois propositions de loi relatives aux HLM, à la taxation des plus-values sur les terrains à bâtir ou sur l'aménagement du temps de repos de certaines mères de famille à l'intérieur des entreprises privées. Il n'intervient en outre que sept fois tout au long de cette législature sur les grandes orientations de la politique urbaine du gouvernement, le maintien de certains emplois dans sa circonscription ou dans la zone de la Défense ou les conditions d'enseignement à l'université de Nanterre.

Il refuse la confiance au gouvernement les 12 avril 1973, 6 juin 1974 et 28 avril 1977, s'oppose au projet de loi constitutionnelle portant modification des articles 6, 7 et 25 de la Constitution. En revanche il vote pour le projet de loi relatif à l'interruption volontaire de grossesse et celui portant réforme du divorce. Il se prononce enfin en faveur de l'élection des représentants à l'Assemblée des communautés européennes.

Raymond Barbet avait annoncé de longue date son souhait de ne pas se représenter aux élections législatives des 12 et 19 mars 1978. Malade depuis longtemps, il s'éteint le 9 mars, son suppléant, Jean Lacombe, devenant député pour quelques heures. La circonscription reste aux mains du parti communiste puisque Jacqueline Fraysse, futur maire de Nanterre, l'emporte largement au lendemain de la disparition de son emblématique député.

En tant que député, Raymond Barbet a été membre des groupes d'amitié France-Autriche, France-Roumanie, Europe-Afrique et France-Algérie. Il n'avait jamais caché ses positions favorables à l'indépendance de l'Algérie et sa sympathie pour le FLN, ce qui avait valu à son domicile d'être la cible d'un attentat perpétré par l'OAS en 1962.

Signe du souvenir qu'il a laissé à sa ville de Nanterre, il existe encore une association des Amis de Raymond Barbet et dont l'objet est « d'honorer la mémoire de Raymond Barbet, dont l'incontestable personnalité a marqué profondément l'histoire de Nanterre et sa région ».